

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**  
**ARRONDISSEMENT DE DREUX**  
**CANTON D'EPERNON**  
**MAIRIE DE COULOMBS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 10 JUIN 2016**  
**COMPTE-RENDU**

Coulombs, le 10 Juin 2016

**Ordre du jour :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Affouage : coupe de bois à Chandelles
- Bibliothèque : demande de subvention
- Honoraires d'avocat : affaire avec la famille LELLOUCHE pour la cavée de Houdan
- Agence Technique Départementale : avenant à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- Rétrocession de voirie : les Marques Bouteilles
- Finances : décisions modificatives
- Finances : régie de la salle des fêtes, demandes de remboursements
- Travaux : réfection du parquet de la salle des fêtes
- Cimetière : durée des concessions
- Demandes de subventions « Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local » : remplacement d'une chaudière, remplacement de fenêtres d'une salle communale, rénovation de la salle des fêtes, travaux pour permettre l'accès en Mairie aux Personnes à Mobilité Réduite, rénovation et isolation de la bibliothèque
- Fleurissement de la commune : travaux pour arroser les plantes et fleurs
- Travaux et entretiens : cimetière et rues de Coulombs et de Chandelles
- Demande d'implantation de ruches rue des Remparts
- Travaux à Chandelles : enfouissements des réseaux, voirie, trottoirs,...
- Eure-et-Loir Numérique : adressage
- Questions diverses

Le vendredi 10 juin 2016, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 31 mai 2016, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme Jacqueline FOUQUET, Mme Nicolle DUSSIDOUR, M. Arnaud SANCHES, M. Jean-Jacques RECORDON, Mme Catherine

MARIE, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel GUILLY, Mme Agnès COCHE, Mme Valérie MONOT.

M. PETIT, Mme ANDREU, M. LE BARS et M. LE RAVALLEC sont absents et ont respectivement donné pouvoir à M. MARTIN, Mme DUSSIDOUR, M. MARIE et Mme Valérie MONOT.

Mme BENTO est absente.

A l'unanimité, Mme DUSSIDOUR est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 19h00.

### **POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT**

Mme DUSSIDOUR lit le document. Aucune remarque n'est émise. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS**

#### **COMMISSION ENFANCE** : Mme MARIE

Malgré une baisse du budget, les activités des centres de loisirs ont été étudiées pour cet été.

Ouverture estivale : Le centre de Néron sera ouvert 3 semaines en juillet et celui de Nogent-le-Roi sera le seul centre ouvert au mois d'août.

Compte tenu du budget, il est envisagé de ne pas ouvrir tous les centres de loisirs l'année prochaine.

#### **CC4V** : Mme MARIE

SDCI : avant de définir les compétences de la future communauté de communes, il convient d'attendre la synthèse des rapports financiers de chaque communauté de communes. Le périmètre défini devrait changer suite aux délibérations de certaines communes. La prochaine réunion est organisée le 17 juin prochain.

Une motion a été votée au sujet de la Ligne 89 pour son maintien.

#### **COURS MOYEN DE L'EURE** : M. GUILLY

Suite aux inondations, M. GUILLY remercie l'intervention de l'équipe du Syndicat du Cours Moyen de L'Eure pour son efficacité et ses efforts.

### CŒUR DE VILLAGE : M. MARIE

Une réunion aura lieu le 17 juin à 19h00 avec M. GILSON, Architecte.

### RETROCESSION DE VOIRIE / CHANDELLES : M. MARIE

Un rendez-vous est prévu le 17 juin à 20h00 avec l'entreprise DIAS et les habitants.

### TRAVAUX DE VOIRIE / CHANDELLES : M. MARIE

Une réunion sera organisée le 23 Juin à 19h00 avec M. GEOFFROY, 1<sup>er</sup> Adjoint de Villiers-le-Morhier, pour avoir un retour sur expérience des travaux de voirie à Chandelles.

### **AFFOUAGE : COUPE DE BOIS A CHANDELLES**

La commune, lors d'un précédent Conseil Municipal, a proposé aux habitants de Coulombs des parcelles pour des coupes de bois. Le montant proposé par stère est de 10 Euros

M. Le Maire propose de nommer 3 garants : M. GUILLY, M. MARTIN et lui-même et d'adopter le règlement d'affouage sur pied présenté.

Une date sera prochainement fixée afin de vérifier les parcelles et le travail effectué.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le montant de 10 euros par stère et le règlement.

### **BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Une demande de subvention d'un montant de 500€ a été adressée auprès du Conseil Départemental pour une participation financière au Festival du Légendaire qui se déroulera le 16 octobre prochain.

L'association de la bibliothèque municipale de Coulombs y participe depuis 4 ans en privilégiant l'accueil des résidents de l'EHPAD situé à Nogent-le-Roi et des participants de l'Etape. Cette année, le projet va intégrer les élèves du collège Jean MOULIN. Une centaine de personnes participe chaque année à cette manifestation qui réunit « séniors » et enfants.

Le montant du projet s'élève à 1000€.

Son financement pourrait être subventionné à 50% par la commune de Coulombs, soit 500€.

Les membres approuvent à l'unanimité le montant de la participation communale et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

### **HONORAIRES D'AVOCAT : AFFAIRE AVEC LA FAMILLE LELLOUCHE POUR LA CAVÉE DE HOUDAN**

La juridiction de proximité de Dreux n'est pas compétente dans l'affaire qui lie la commune avec la famille LELLOUCHE. Le jugement de la demande de bornage judiciaire sera rendu le 5 juillet par le Tribunal d'Instance.

L'avocat requiert pour cette affaire une nouvelle provision d'honoraires d'un montant de 3.060 Euros HT.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le montant de la provision.

### **AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME**

L'ATD est le service d'instruction du droit des sols auquel la commune a adhéré depuis près de 10 mois.

L'ATD propose un avenant qui permet de différencier le coût à l'acte en fonction du type d'acte tout en prenant en compte le temps nécessaire à l'instruction ainsi que le coût prévisionnel du service d'instruction pour 2016 (1.54 euros / hab DGF). Il est proposé de retenir :

- Un certificat d'urbanisme = 0.40 équivalent du permis de construire
- Une déclaration préalable = 0.7 équivalent du permis de construire
- Un permis d'aménager = 1.2 équivalent du permis de construire
- Un permis de démolir = 0.8 équivalent du permis de construire

M. Le Maire rappelle que 8 permis de construire et 16 déclarations préalables ont été instruits pour l'année 2015. 10 déclarations préalables et 2 permis de construire l'ont déjà été en 2016.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité l'avenant du service du droit des sols, l'ATD.

### **RETROCESSION DE VOIRIE : LES MARQUES BOUTEILLES**

L'Agence en perspective a effectué une visite technique sur site pour vérifier les caractéristiques techniques et le bon état des voiries et espaces verts. Des

travaux de remise en état ont été réalisés à la charge des co-lotis et les reprises effectuées ont donné toute satisfaction. Les demandes de rétrocession de voirie de tous les propriétaires ont été reçues en Mairie.

Compte tenu de l'intérêt général, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité, M. Le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et le classement dans le domaine public.

Les rétrocessions pour la rue du Bois Moineau et le lotissement les Plantes sont quant à elles en attente.

### **FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES**

Pour honorer 2 factures, il convient de procéder à des décisions modificatives.

DM 1 : Facture SDE, il convient d'abonder le compte 2041582 pour un montant de 8.125 Euros en prélevant cette somme au budget en sur équilibre

DM2 : Facture pour le Syndicat de Marchezais, il convient d'abonder le compte 6554806 pour un montant de 469 Euros en prélevant cette somme au budget en sur équilibre.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité ces 2 décisions modificatives.

### **FINANCES : REGIE DE LA SALLE DES FETES, DEMANDES DE REMBOURSEMENTS**

1<sup>ère</sup> demande : une location de la salle des fêtes prévue pour le 16 octobre a été annulée le 11 avril dernier. La salle a depuis pu être relouée. M. Le Maire propose de rembourser les arrhes à M. et Mme ROUSSEAU. Le montant s'élève à 105 Euros.

2<sup>ème</sup> demande : une participation à la sortie des enfants a été annulée. La place a pu être réattribuée. M. Le Maire propose de restituer le chèque à la famille.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le remboursement des arrhes et la restitution du chèque.

## **TRAVAUX : REFECTION DU PARQUET DE LA SALLE DES FETES**

Le parquet de la salle des fêtes a besoin d'être rénové. La société AMCE a été interrogée. Suite à une ultime négociation faite par M. Le RAVALLEC le coût final s'élève à 3.600 Euros TTC.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant du devis.

Les travaux devraient être réalisés pendant la période estivale.

## **CIMETIERE : DUREE DES CONCESSIONS**

Compte-tenu de l'absence de Mme BENTO, M. Le Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS « FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL » : REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE, REMPLACEMENT DE FENETRES D'UNE SALLE COMMUNALE, RENOVATION DE LA SALLE DES FETES, TRAVAUX POUR PERMETTRE L'ACCES EN MAIRIE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE, RENOVATION ET ISOLATION DE LA BIBLIOTHEQUE**

M. Le Maire a sollicité les services de l'Etat au titre du Fond de soutien à l'investissement public pour une aide financière pour les projets cités ci-dessus.

Le projet pour l'accès à la mobilité réduite a été retenu et une enveloppe de 8.514 Euros a été attribuée à la commune de Coulombs et il convient de régulariser la demande de subvention.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

## **FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE : TRAVAUX POUR ARROSER LES PLANTES ET FLEURS**

L'objectif est de faire l'acquisition d'une remorque porte-citerne d'une contenance de 500 litres pour l'arrosage des plantes et fleurs de la commune afin d'éviter de monopoliser le camion benne pendant la période estivale, de faciliter le travail et de gagner du temps.

Deux entreprises ont été sollicitées et le devis le moins disant est proposé.

L'entreprise PITOT présente un devis de 3.031,04 Euros TTC

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'acquisition de ce matériel.

Mme MONOT et Mme COCHE vont procéder à l'achat des plantes courant de semaine prochaine.

### **TRAVAUX ET ENTRETIENS : CIMETIERE ET RUES DE COULOMBS ET DE CHANDELLES**

M. Le Maire fait part de son avis au sujet de l'entretien et l'état des trottoirs de la commune. La commune doit s'améliorer et progresser en la matière. Un mot dans le pavé a été inséré pour solliciter les habitants de Coulombs.

Dans l'attente, la commune va recruter, pour la période estivale, des saisonniers afin de procéder principalement au nettoyage de la voirie.

En parallèle, la société VEOLIA a été sollicitée pour une demande de proposition commerciale pour le balayage de la voirie. Après en avoir débattu les membres du conseil optent pour une prestation de 4 passages par an. Le coût annuel comprenant le balayage et le traitement des déchets s'élève à 3.595,20 euros TTC pour 4 passages par an dans toute la commune.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce choix.

### **DEMANDE D'IMPLANTATION DE RUCHES RUE DES REMPARTS**

Suite à l'acquisition de parcelles rue des Remparts, l'Association CETA, sollicite le conseil municipal pour l'implantation de ruches. Ce terrain permettra aux membres de l'association de mettre en pratique l'enseignement reçu dans la salle située 39 Grande Rue.

Les membres du Conseil après en avoir débattu, accordent à l'unanimité le droit d'implanter des ruches sous réserve d'une occupation temporaire, la commune se réservant le droit d'utiliser la parcelle pour une autre activité.

### **TRAVAUX A CHANDELLES : ENFOUISSEMENTS DES RESEAUX, VOIRIE, TROTTOIRS,...**

Une réunion a été organisée avec le SDE28 concernant les travaux d'enfouissement des réseaux pour les futurs travaux à Chandelles. L'objectif est de concrétiser ce projet dans les meilleurs délais. En revanche, l'étude de coûts est en cours, réalisée par les élus. L'objectif est de connaître précisément le budget global des travaux : voiries, trottoirs, aménagement de sécurité, enfouissement des réseaux, ...



## **EURE-ET-LOIR NUMERIQUE : ADRESSAGE**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il est demandé à la commune de vérifier les adresses de ses administrés. Certaines adresses sont incomplètes et doivent être renseignées. Il est demandé de délibérer et de prendre un arrêté pour numéroter les terrains ou bâtiments concernés.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette procédure.

M. GUILLY s'interroge sur un éventuel adressage du Bois Midi. M. Le Maire va interroger la Préfecture pour ce sujet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Maire rappelle le contexte pour la Ligne 89. Le Conseil Départemental met tout en œuvre pour maintenir une offre de qualité.

Mme DUSSIDOUR fait part que le fauchage réalisé au Pont de Beulant n'est pas parfait : des chênes repoussent. M. Le Maire propose d'effectuer un nouveau passage.

Mme COCHE remercie la commune pour l'éclairage du porche de l'Abbaye. « C'est très beau » et son illumination provoque beaucoup de passages.

A titre informatif, Mme COCHE signale qu'elle a investi 195.000 Euros pour la rénovation du porche et qu'elle n'a bénéficié d'aucune subvention.

Mme COCHE informe de soucis de voisinage :

- M. DAHEME est bruyant.
- Problème de stationnement avenue de l'Abbaye.

Suite aux inondations, Mme COCHE signale « une invasion de moustiques ».

M. Le RAVALLEC informe qu'il est urgent de commencer les travaux pour permettre l'accès à la mairie aux personnes à mobilité réduite.

M. MARTIN souhaite que la cour arrière du 39 grande Rue soit enherbée pour pallier au désherbage régulier de celle-ci. Une zone test a été faite par Mme ZORER qui s'avère être concluante.

M. GUILLY informe qu'il a fait rénover la rampe d'accès handicapé de la salle des fêtes donnant sur les sanitaires.

M.RECORDON présente la situation des comptes de la commune à fin mai :

- charges à caractère général : 94.870€ engagés contre 104.886€ prévus
- charges du personnel : 74.090€ engagés contre 177.810€ prévus
- charges de gestion courante : 206.265€ engagés contre 157.740€ prévus. Le dépassement est lié au mandatement annuel de certaines dépenses

En cumul, 381.428€ ont été engagés contre 394.605€ prévus.

M.RECORDON souhaite préciser son vote pour l'éclairage du porche de l'Abbaye. Il aurait été souhaitable pour éviter toute incompréhension qu'une plaque informative du lieu soit apposée. M. Le Maire s'en occupe.

M.RECORDON souhaite lors de la prochaine Foire à Tout que l'ensemble des exposants ne laissent pas leurs déchets sur la voir publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

M. Jean-Noël MARIE  
Maire de Coulombs  
Conseiller Départemental d'Epernon